

Mise en contexte de l'étude

Le mandat d'étude a été octroyé à la firme *Bélanger Beauchemin Morency, architectes & urbaniste* et s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du plan directeur du quartier Vieux-Québec et Cap-Blanc adopté en 2007 :

Action 3.4.D : Identifier les vues exceptionnelles et les percées visuelles du Vieux-Québec, en assurer la protection et diffuser l'information.

Les recommandations de l'étude seront analysées et, au cas échéant, intégrées aux différents outils réglementaires dont la Ville de Québec dispose afin de préserver les perspectives et percées visuelles du quartier Vieux-Québec. Une première étude concernant la protection des percées visuelles depuis la Basse-Ville a été réalisée en 2001 et les recommandations ont été traduites au cadre réglementaire de zonage.